

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2005-17

L'an deux mil vingt, le vingt-sept mai à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Gérard BRANDA - Maire

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12+3 proc
Votants : 15

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Sandrine BARRALIS – Christian DI MARTINO – Fabienne GALLI – Eliane CALDEI-VIDAL – Michel CORSINI – Béatrice ROZIER – Fabrice FONTAINE – Karine FAGES – Philippe ALLEGRINI – Jean-Marc BLANIC

Absents excusés : Edith LONCHAMPT – Chantal BARBIER – Patrice MARTIN

Secrétaire : Fabienne GALLI

Objet : Suppression d'un poste
D'adjoint technique
Principal de 2^{ème} classe et mise à
Jour du tableau des cadres

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que :

Un de nos agents – adjoint technique principal de 2^{ème} classe au service technique de la commune - a été inscrit à la date du 1^{er} mars 2020 sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion des Alpes Maritimes permettant l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne.

Ce poste n'étant plus occupé par l'agent, Monsieur le Maire propose :

- La suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **DECIDE** de supprimer le poste au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 28/05/2020
Qualité : Maire